

Paraphe :

**Conseil communautaire**

**Séance du 11 avril 2024**

**Délibération**

**N° 2024\_04\_1**

**Concours de maîtrise d'œuvre relatif au futur siège d'Yvetot Normandie, attribution**

Par délibération du 19 janvier 2023, Yvetot Normandie a décidé de lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de son futur siège.

**Rappel du projet**

Le projet devait être situé au 3 rue de la Brême et devait intégrer :

- Les services administratifs rue de la Brême
- Les services administratifs rue de l'Industrie
- L'espace France Services
- Un relais petite enfance
- Le Pôle attractivité (CCI, développement économique, PVD, tourisme, etc.)
- Des locaux spécifiques accueil des élus et représentants du personnel
- Une salle de conseil communautaire

Les principaux éléments de programmation fixés par Yvetot Normandie sont les suivants :

- Répondre aux enjeux de l'accessibilité aux services publics
  - Investir dans la construction d'un ensemble cohérent et novateur renforçant la qualité des services publics et conçu comme un carrefour de la vie locale. Ce projet une réelle opportunité pour mettre en place une offre de services renouvelée, améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents.
- Optimiser le fonctionnement et préserver l'évolutivité du site
  - Anticiper les évolutions à venir en réfléchissant à un principe d'une nécessaire évolutivité
  - Conserver une certaine flexibilité au niveau des aménagements
  - Optimiser le fonctionnement des services.
- Une image valorisante et un marqueur du territoire :

- Une image nouvelle, positive, dynamique et humaine
- Un lieu ressource ouvert et non plus une « administration »
- Un lieu d'épanouissement pour le personnel et pour les élus
- Un lieu intergénérationnel, ouvert, facile d'accès, accueillant, agréable
- Une appropriation du lieu par les usagers et les visiteurs (lieu évident, incontournable)

— Construire un nouvel espace de qualité

- Garantir la qualité d'usage et la sécurité : le bâtiment doit répondre à des contraintes de sécurité mais aussi de qualité d'usage et de fonctionnalité.

— Optimiser la gestion ultérieure

- Anticiper la gestion ultérieure afin de maîtriser les coûts de fonctionnement. L'objectif est de concevoir et construire un bâtiment économe dans son fonctionnement.

— Performance énergétique

· Sobriété énergétique :

- Conception bioclimatique
- Enveloppe performante limitant les besoins de chauffage,
- Systèmes de ventilation, de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de rafraîchissement peu consommateurs d'énergie non-renouvelable grâce à des performances élevées.

· Production d'énergie :

- Mise en place d'un système de production d'énergie décentralisée (PV solaire)
- Relation bi-directionnelle avec le réseau électrique
- Gestion des flux d'énergie optimisé

· Limitation de l'impact énergétique et de celui de ses occupants :

- Prise en compte des usages spécifiques de l'électricité
- Prise en compte de l'énergie grise
- Prise en compte du transport des occupants

— Optimisation des usages :

- Environnement intérieur sûr, sain et confortable pour les occupants
- Occupants informés, et formés aux comportements écoresponsables.

Cet équipement doit donc véhiculer une image valorisante du territoire avec une image nouvelle, positive, dynamique et humaine et traduire l'engagement d'Yvetot Normandie dans le développement durable à travers la réalisation d'un bâtiment exemplaire en matière environnementale.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération était de 7 447 481 € HT. Ce montant comprend les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les frais annexes.

## Missions confiées à l'attributaire

L'attributaire se verra attribuer les missions suivantes :

- Les études d'esquisse (ESQ) – rendu concours
- Les études d'avant-projet sommaire (APS)
- Les études d'avant-projet définitif (APD)
- Les études de projet (PRO)
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Visa (VISA)
- Synthèse entre les plans d'exécution (SYNTH)
- La direction de l'exécution des travaux (DET)
- L'assistance aux opérations de réception (AOR)

Les éléments de mission complémentaire suivants :

- Conception et suivi de la réalisation de la signalétique intérieure et extérieure
- STD (simulation thermique dynamique)
- Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage
- Mise en place et suivi chantier vert.

Eléments de prestations supplémentaires éventuelles :

- Mission Ordonnancement - Pilotage- Coordination (OPC)

## Procédure de consultation

La phase candidature a été lancée le 3 mars 2023. La date limite de remise des candidatures était fixée au 14 avril 2023.

66 candidatures ont été réceptionnées. Lors de sa séance du 3 mai 2023 le jury a retenu 3 candidatures :

- ACAU ARCHITECTURE (projet Carré)
- L2 ARCHITECTURE (projet Rond)
- EN ACT ARCHITECTURE (projet Triangle)

Les candidats ont été invités à remettre leur proposition pour le 29 septembre 2023. Les propositions ont été anonymisées puis soumises au jury.

Les propositions ont été analysées sur la base de 4 critères hiérarchisés :

- La qualité architecturale et technique et l'insertion du bâtiment dans son environnement ;
- La qualité environnementale du projet et son empreinte carbone ;
- L'adéquation entre le programme et le projet ;
- La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

La synthèse de l'avis du jury est la suivante :

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024\_04\_1-DE

SLO

	Projet Carré	Projet Rond	Projet Triangle
Critère n° 1	+	~	~
Critère n° 2	~	~	+
Critère n° 3	+	-	+
Critère n° 4	5 306 000 € HT	5 245 767 € HT	5 274 000 € HT

Le projet Triangle a recueilli 8 voix sur 8.

## Présentation du projet

Les caractéristiques principales du projet sont présentées en annexe.

## Présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre est EN ACT ARCHITECTURE, basé à EU.

Il est accompagné des co-traitants suivants :

- CONCEPT NF (fluides, thermique, énergie, photovoltaïque)
- AGIR ACOUSTIQUE (acoustique)
- IDA (structure béton)
- XYLO (structure bois)
- ECONOMIE 80 (économie)
- EXEO INGE (environnement)
- V3D CONCEPT (VRD)
- ATELIER DES PAYSAGES (paysagiste)
- ARC EN SITE (OPC)

Les honoraires du groupement sont ainsi décomposés :

Missions	%	Total
ESQ	8,00	46 411,20 €
APS	12,00	69 616,80 €
APD	23,00	133 432,20 €
PRO	15,00	87 021,00 €
ACT	5,00	29 007,00 €
VISA	6,00	34 808,40 €
DET	25,00	145 035,00 €
AOR	6,00	34 808,40 €
<b>11,00 %</b>	<b>100,00</b>	<b>580 140,00 €</b>
SYNTH	0,20	10 548,00 €
QUANT	0,30	15 822,00 €
SIGNALETIQUE	0,50	26 370,00 €
STD	0,20	10 548,00 €
CEM	0,15	7 911,00 €
CHANTIER VERT	0,20	10 548,00 €
SSI	0,15	7 911,00 €
OPC	1,20	63 288,00 €

Paraphe : \_\_\_\_\_

	<b>2,90</b>	<b>152 946,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>733 086,00 €</b>

Le budget « honoraires de maîtrise d'œuvre » prévisionnel était de 676 398 € HT (hors OPC mais compris missions complémentaires). L'offre du groupement de 669 798 € est légèrement inférieur à l'estimation du budget.

### Délais de réalisation

La maîtrise d'œuvre a répondu sur les délais suivants :

— Durée des études :

- APS : 6 semaines
- APD : 8 semaines
- PRO : 10 semaines

— Durée des travaux :

- Préparation : 2 mois
- Travaux : 14 mois

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 44 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du futur siège d'Yvetot Normandie au groupement de maîtrise d'œuvre représenté par EN ACT ARCHITECTURE.

2. – De valider le montant des honoraires de 733 086,00 € HT.

3. – D'attribuer l'indemnité de 22 000 € à chacun des 3 candidats. Pour EN ACT ARCHITECTURE, cette indemnité est comprise dans le montant des honoraires.

4. – D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents se rattachant à la présente délibération.

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024\_04\_1-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Jacques CAHARD

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

#### Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Eric CARPENTIER  
*Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Éric RENÉE,  
M. Daniel DELAFENETRE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
Mme Chantal BIENFAIT,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY  
*Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,*  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Herléane SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,*  
M. Michel DUSSAUX  
*Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,*

#### Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER  
*Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,*  
M. Louis EUDIER

*Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,*  
M. Jean-Louis LUC

Paraphe : \_\_\_\_\_

*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*  
**Mme Régine HAUZAY**  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
**M. Mario DEMAZIERES**  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
**M. Jean-Marc DOUCET**  
*Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,*  
**M. Alain BREYSACHER**  
*Représenté par Mme Hélène SOULIER,*  
**M. Arnaud MOUILLARD**

*Représenté par Mme Lorena TUNA,*  
**M. Jean-François LE PERF**  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
**Mme Dominique TALADUN**  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS,*  
**M. Christophe ADE**  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL,*

**Étaient absents (2) :**

**Mme Céline DAMBRY,**  
**M. Laurent BENARD**

**Président de séance : M. Gérard CHARASSIER**  
**Secrétaire de séance : M. Jacques CAHARD**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024\_04\_1-DE

S<sup>2</sup>LO